

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	50	53

Date de la convocation
30 novembre 2020

Numéro de la délibération
20-29

Objet de la Délibération

Autorisation des dépenses de
d'investissement avant le vote
du budget 2021



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 17/12/2020
Et publication ou notification
Le 23/12/2020

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-sept heures et trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué le trente novembre deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Beauce-la-Romaine (Ouzouer-le-Marché-41240), sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Olivier BAILLON (Boulay-les-Barres), Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Miriane BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Aline CHASSINE-TOURNE (La Chapelle-Onzerain), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Éric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Gervais GREFFIN (Bucy-le-Roi), Bertrand GUILLON (Boulay-les-Barres), David JACQUET (Artenay), Christophe LLOPIS (Rouvray-Sainte-Croix), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Thierry CLAVEAU (Suppléante de Julie NUNES - Villamblain), Denis PELÉ (Saint-Péravy-la-Colombe), Mathieu NOËL (Suppléant de Yves PINSARD - Bucy-St-Liphard), Sébastien ROJO (Patay), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Baccon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Jean-Paul ANTOINE (Suppléant de Edith CHARDON - Tavers), Alain CHAMPENOIS (Suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Patrick ECHEGUT (Baule), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Philippe FERREIRA (Rozières-en-Beauce), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Romuald GENTY (Mézières-lez-Cléry), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Jacques MESAS (Beaugency), Florence NAIZOT (Beaugency), Arnold NEUHAUS (Villermain), Daniel THOUVENIN (Villorceau), Solange VALLÉE (Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Épieds-en-Beauce).

A donné pouvoir :

Hubert JOLLIET (Chevilly) à Dominique LORCET (Chevilly), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire) à Patrick ECHEGUT (Baule), Laurent SIMONNET (Meung-sur-Loire) à Michel FAUGOUIN (Chaingy).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois), Véronique MERCIER (Gidy), David LANCELOT (Gémigny), Stéphane TICOT (Rouvray-Ste-Croix).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Christian ROUBALAY (Beauce-la-Romaine), Gabriel PINSARD (Cléry-Saint-André), Stéphane MAROIS (Mézières-lez-Cléry), Françoise ADRIEN (Villorceau).

Ainsi que : Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce), Benoît PERDEREAU (Gidy), Claudine RLANT (St-Péravy-la-Colombe)

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2020 (sur autorisation de l'organe délibérant), d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	50	53

Date de la convocation
30 novembre 2020

Numéro de la délibération
20-29

Objet de la Délibération

Autorisation des dépenses de d'investissement avant le vote du budget 2021



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Chapitres	BP 2020	25 %
20. Immobilisations incorporelles	82 451,45 €	20 612,86 €
21. Immobilisations corporelles	9 078,00 €	2 269,50 €
23. Immobilisations en cours	0 €	0 €
TOTAL	91 529,45 €	22 882,36 €

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2020 et ce avant le vote du budget 2021.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'autoriser le Président à mandater dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Président du
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce



Frédéric CUILLERIER